

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS par an des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.
COT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 8
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with multiple columns showing train schedules for various stations including Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Paris, Agen, Bordeaux, Périgueux, Monsempron-Libos, Priguerx, Bordeaux, Rodez, Aurillac, Vierzon, and Paris. Columns include departure/arrival times and train types (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Cahors, le 21 Septembre 1875

Le gouvernement républicain, établi par la constitution du 25 février, vient de trouver de nouveaux prosélytes, nous dirons presque de nouveaux convertis, depuis que M. Passy a prononcé à Gisors, le discours que nous avons fait connaître dans notre dernier numéro.

Tous les journaux ont commenté l'allocution de M. Passy, qui a le mérite d'être pleine de faits et de détails importants. Nous allons citer l'opinion du Journal des Débats et du Français.

On lit dans le Journal des Débats :

Dans l'excellent discours qu'il vient de prononcer au banquet du comice agricole de Gisors, M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances a fait de la situation industrielle, agricole, commerciale et financière de la France, après ces quatre années de république, le tableau le plus rassurant. La rente est au-dessus du pair. L'argent se place difficilement dans les bonnes valeurs à 5 0/0.

Voilà certes une arithmétique tout à fait victorieuse et qui va réfuter plus d'un méchant sophisme. C'est une habitude prise, depuis que nous vivons sous un régime républicain, d'opposer sans cesse les affaires à la politique et de crier à la décadence de la fortune nationale. Il était à peu près admis que la République est, par destination inévitable, un épouvantail, qu'elle paralyse l'esprit d'entreprise, les transactions, le crédit.

secret magique et qu'ils ont caché leur rameau d'or dans quelque caverne connue d'eux seuls.

Eh bien ! non, il n'y a point de secret, nulle magie, pas de talisman. Il est prouvé que la prospérité industrielle et commerciale de la France n'a eu avec la politique de l'empire, pendant les dix-huit années qui se sont écoulées du 2 décembre 1852 au 4 septembre 1870, qu'un lien de circonstance, de coïncidence toute fortuite.

Quant aux milliards gagnés, gardés ou retrouvés, la France n'en est redevable qu'à elle-même, à l'action persistante de son génie, aux ressources de son sol, à son activité industrielle, toujours en éveil.

Les affaires ont le tempérament moins timoré qu'on ne se plait à le dire ; toute mutation brusque leur cause un peu d'effroi, mais, le lendemain, elles ont déjà repris courage, et de nouveau voilà parties en campagne !

On lit dans le Français :

M. Passy a rappelé à ses auditeurs les faits qui montrent avec quelle rapidité la France s'est relevée de ses désastres. La rente est au-dessus du pair, et l'on trouve difficilement des placements sûrs à 5 0/0 ; l'or et l'argent, qu'on disait naguère disparus avec l'empire, ont reparu assez abondamment pour que la Banque de France puisse retirer peu à peu de la circulation une partie de ses billets.

Au brillant tableau tracé par M. Passy on peut ajouter les faits signalés dans un article du Moniteur des tirages financiers. En 1869, le mouvement com-

mercial de la France avait atteint (importations et exportations réunies) six milliards deux cent vingt-huit millions ; dès 1872, malgré la perte de l'Alsace et de la Lorraine, il s'élevait à sept milliards trois cent trente et un millions ; il s'augmentait de onze millions en 1873 ; enfin, l'année dernière, il montait jusqu'au chiffre de sept milliards six cent vingt-cinq millions, dépassant ainsi de près d'un milliard et demi, malgré la perte de deux de nos plus belles provinces, le chiffre atteint pendant la dernière année de l'empire.

Les chiffres ont, dit-on, leur éloquence. Il serait difficile en effet à l'orateur le plus habile de réfuter d'une façon plus complète, avec une évidence plus irrésistible, l'argument favori des bonapartistes, habitués à répéter sur tous les tons que l'empire avait fait seul la prospérité de la France.

La dernière séance de la Commission de permanence a été complètement insignifiante. Ainsi qu'on le prévoyait, aucune question n'a été adressée aux ministres, et la séance a été levée immédiatement après la lecture du procès-verbal.

La feuille bonapartiste de Cahors reproduit l'extrait suivant d'une correspondance parisienne :

« J'ai fini par connaître l'auteur de la brochure Les Responsabilités ; je devrais plutôt dire : les auteurs, car ils sont cinq ou six ; c'est une œuvre collective à laquelle ont participé M. le duc d'Audiffret Pasquier, M. Savary, un ancien journaliste devenu député du Lot, M. Pagès Dupont, peut être aussi M. Bocher. Chacun a écrit son chapitre. »

Nous sommes en mesure d'affirmer que M. Pagès Dupont est complètement étranger à la publication de la brochure les Responsabilités.

Nous croyons pouvoir ajouter que MM. d'Audiffret Pasquier, Bocher et Savary n'ont pris aucune part à cette publication.

La brochure paraît émaner de la droite pure et non du centre droit.

La monarchie parlementaire et tricolore qui a eu son heure ayant été manifestement irréalisable, les actes et les votes publics de M. Pagès Dupont en faveur des lois constitutionnelles réclamées par le Maréchal Président de la République, indiquent suffisamment qu'il ne peut y avoir, de sa part, aucune participation à une œuvre parlementaire anonyme. Il restera fidèle au sentiment national qui a dirigé la conduite de ses amis et la sienne, si promptement justifiées par la prospérité et le calme dont la France jouit. La brochure les Responsabilités ne prouve qu'une chose : c'est que la Constitution est déjà assez solide pour tenter ceux-là même qui ont

fait fausse route quand il fallait choisir entre cette solution et l'anarchie, si utile aux despotes et aux suppôts du despotisme.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Il y a une preuve bien caractéristique du progrès qu'ont fait en ce pays les idées de sagesse et de modération politiques : c'est l'indifférence à peu près parfaite avec laquelle on accueille, dans les régions éclairées de l'opinion républicaine, les élucubrations oratoires de M. Madier de Montjan et les vastes programmes de M. Naquet. Tout cela sonne faux et ne dit plus rien à l'esprit ; mais, ce qui est plus particulier encore, c'est l'attitude gênée et contrainte de quelques-uns de ces utopistes si intransigeants d'autrefois.

Certains journaux, qui ne se consolent point de voir le pays donner de telles preuves de sa sagesse, détournent les yeux de ces résultats significatifs et se complaisent, au contraire, à relever des déclamations de quelques ambitieux qui voudraient diviser le parti républicain au profit de leurs visées particulières. Nous avons lieu de penser que ces journaux trop zélés en seront pour leurs frais.

Ce n'est pas à nous certainement qu'il appartient de plaider la cause du parti républicain avancé, et encore bien moins de nous porter garans de l'éternité de sa modération fraîchement acquise ; mais nous n'aurions point la conscience de faire œuvre utile, ni de remplir le devoir de bons citoyens, si nous prenions à tâche, comme on le fait ailleurs, de gourmander la révolution quand elle s'endort, et de lui faire en quelque sorte honte de son abdication et de son sommeil.

tapage socialiste dans le département de la Gironde; ou parce qu'il convient à M. Madier de Montjau, tout émerveillé de son importance, de prendre de belles attitudes oratoires, et à M. Naquet de promener sous le soleil de la Provence quelques défroques démodées pillées dans la garde-robe de M. Ledru-Rollin, dont il fut pendant quelques mois le caudataire, nous n'irons pas commettre l'injustice de prétendre, sans plus de preuves, que le parti radical est sur le point de se soustraire à la direction plus babile et plus forte de la nouvelle école républicaine.

Si dans cette fiévreuse Provence, toujours prête à prendre feu, les énergumènes sont la minorité, qu'est-ce donc dans les autres régions de la France, où les conseils de la sagesse ont moins de peine et moins de mérite à prévaloir?

Non, il n'est point vrai que nous soyons à la veille de voir se produire, fût-ce sur une surface restreinte du pays, un nouveau courant électoral qu'il ne serait plus possible de maîtriser. On signale çà et là quelques signes d'agitation isolée et factice, mais la grande majorité de la nation reste calme, et cette fois encore la dernière victoire demeure réservée aux plus sages.

France.

Que reste-t-il de la journée du 24 mai 1873? Que reste-t-il de l'entrevue de Frohsdorf?

Par une singulière ironie du destin, l'effacement de ces deux actes est dû aux mêmes mains qui avaient essayé de les graver dans les pages de notre histoire.

M. Buffet, porté au fauteuil présidentiel par la coalition hostile à M. Thiers, dirige les débats de la triple séance du 24 mai, destinée à empêcher l'avènement légal de la République.

Le même M. Buffet, vingt mois plus tard, préside à l'évolution du 25 février, dont le résultat est de consacrer l'existence légale du gouvernement républicain.

M. le comte de Paris, par sa démarche du 5 août 1873 auprès de M. le comte de Chambord, donne le signal de la campagne monarchique.

M. le comte de Paris, deux ans plus tard, déclare cette campagne close en ce qui le concerne. La note communiquée au *Journal de Paris*, sous la date du 10 septembre 1875, marque la nouvelle orientation des princes d'Orléans; orientation prévue et qui n'a surpris aucun observateur attentif, car elle était indiquée d'avance par le caractère même de la démarche du petit-fils de Louis-Philippe.

Le *Journal de Paris*, organe autorisé des princes, écrivait le 11 août 1873, six jours après la fameuse entrevue :

« La situation des princes d'Orléans vis-à-vis de l'auguste chef de leur maison est parfaitement nette et parfaitement correcte. Elle n'est ni moins nette ni moins correcte vis-à-vis de la France. Il est bien entendu, bien établi, qu'il n'y a pas deux maisons en France, qu'il n'y en a qu'une; que M. le comte de Chambord est le chef de cette maison; que si, PAR CONSÉQUENT, ON VEUT RÉTABLIR LA MONARCHIE, C'EST A LUI QUE L'ON DOIT S'ADRESSER.

Quant à la question de savoir si, oui ou non, il faut rétablir la monarchie, et à quelle condition elle peut être rétablie, c'est une question sur laquelle les princes d'Orléans ont évidemment leur opinion personnelle; MAIS C'EST AUSSI UNE QUESTION QU'ILS NE SONT PAS CHARGÉS DE RÉSOUDRE. »

Cette question que les princes d'Orléans n'étaient pas chargés de résoudre, a été résolue négativement; le comte de Chambord et la France, représentée par l'Assemblée, ne se sont pas entendus; la monarchie a été écartée. Respectueusement rangés derrière le comte de Chambord, les princes d'Orléans ont assisté, témoins impuissants et attristés, à l'avortement de la tentative. Ils ont tenu parole: entre la France et le comte de Chambord, ils s'étaient effacés; ils ne se sont pas posés en prétendants. Que pouvait-il, d'ailleurs, être question de compétition au trône, là où il n'y avait pas de trône?

Dès lors, les princes d'Orléans se sont retrouvés forcément sur le terrain de la souveraineté nationale. A défaut de la monarchie, « il restait la France, » selon le mot du duc d'Aumale. Mais la France ne pouvait pas s'agiter indéfiniment dans le provisoire: la République existait en fait; elle est devenue le droit. Que ceux qui s'étonnent de voir les princes d'Orléans se rallier à la République regardent autour d'eux: est-ce que la situation ne s'est pas profondément modifiée, du 15 août 1873 au 25 février 1875? Est-ce que

tout le monde n'a pas fait, un peu plus ou un peu moins, son évolution? Est-ce que M. Buffet n'a pas évolué? Est-ce que M. le duc de Broglie n'a pas désavoué, par son vote, son discours anti-républicain du 23 juillet 1874? Est-ce que M. de Kerdel lui-même n'a pas fait son adhésion dans les termes qui pouvaient le mieux se concilier avec ses convictions théoriques?

Quand le navire sur lequel on a pris passage s'éffondre, il faut bien se réfugier sur un autre.

Mais de telles évolutions ne se font point sans regrets, sans regards en arrière, sans froissements.

Informations

Le *Journal officiel* publie la note suivante :

Le comité central pour les inondations s'est réuni au palais de l'Élysée, sous la présidence de M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon.

Le comité a entendu le rapport de ses délégués qui assistaient à la séance.

Il a approuvé les mesures prises par ces messieurs dans le cours de leur mission et décidé que pour les compléter il en serait immédiatement pris de nouvelles dont les principales peuvent se résumer ainsi :

« Le fonds de 6,000,000, primitivement affecté à la reconstruction des maisons et qui avait été porté à la date du 3 septembre, à 9,000,000, sera élevé à 12,000,000, ce qui permettra d'attribuer aux personnes pauvres une somme équivalente à la presque totalité de leurs pertes.

« Le crédit affecté aux secours mobiliers a été porté de 2,000,000 à 2,500,000 fr.

« Sur la proposition de M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon, le comité a ensuite décidé l'allocation de secours immédiats aux départements où se sont produites de récentes inondations: l'Allier, l'Aveyron, l'Hérault, la Haute-Loire, la Lozère, l'Aude, le Tarn, les Pyrénées-Orientales.

« D'autres départements ont également reçu des secours pour la réparation des pertes matérielles résultant de violents orages: l'Ain, l'Ardèche, la Meurthe-et-Moselle, le Puy-de-Dôme, la Seine-et-Oise, ont été compris dans ces distributions. »

Le duc de Nemours accompagné d'un aide de camp, a quitté Paris pour se rendre dans le Loiret, où il va assister aux grandes manœuvres.

L'impératrice Eugénie a été très souffrante. Les dernières nouvelles annoncent une grande amélioration.

La France prétend que la vue du jeune fils de Napoléon III baisse tous les jours. Il faudrait chercher, dit-on, dans cet affaiblissement des organes visuels du prince la cause du voyage de sa mère en Allemagne, voyage dont il a été récemment parlé. L'impératrice serait allée consulter un célèbre oculiste sur la maladie de son fils.

(Français).

LES RÉSERVISTES

La lettre suivante, écrite du camp de Montfort-sur-Risle sera lue avec intérêt :

« L'essai qu'on a voulu tenter en appelant sous les drapeaux toute une classe de jeunes gens appartenant à la réserve de l'armée active a, jusqu'à présent, pleinement réussi, matériellement et moralement.

« Matériellement, voici le résultat obtenu: Les réservistes du 3<sup>e</sup> corps d'armée sont arrivés dans les dépôts de leurs régiments respectifs, à Rouen, à Evreux, à Caen et au Havre, le 3 septembre avant midi. Le soir, ces réservistes, qui sont au nombre d'une dizaine de mille, étaient tous armés, habillés, équipés, pourvus de tous les effets de campement; tentes-abris, bidons, gamelles, marmites. Le lendemain, on passait en revue ces nouvelles troupes, et le surlendemain elles se mettaient en route pour les camps de Bernay et de Montfort. Il faut remarquer que la même opération s'est effectuée dans dix-sept corps d'armée. Donc, du jour au lendemain, sans hyperbole, on a mobilisé plus de 400,000 hommes.

« Le résultat moral n'est pas moins satisfaisant, — et on peut le dire inespéré — que le résultat matériel: à peine manque-t-il huit ou dix hommes par cent appelés. Encore faut-il défalquer de ce chiffre les malades, les Français résidant à l'étranger, et les exemptés comme pères de quatre

enfants, membres du clergé ou des corps enseignants. Dans la mobile, il y avait près de quarante inoussimis par compagnie.

« L'esprit des réservistes est excellent. Ceux qui appartiennent à ce qu'on est convenu d'appeler les classes dirigeantes donnent l'exemple du devoir, de l'abnégation, de la bonne humeur. Comme il n'y a eu aucune exemption par faveur, tous les jeunes gens de vingt-huit à vingt-neuf ans se trouvent dans les rangs, le fusil à la main et le sac sur le dos. Je ne parle pas seulement des oisifs élégants, habitués de l'Opéra et du boulevard des Italiens, mais des fonctionnaires et des magistrats. Dans telle escouade il y a le substitut d'un procureur de la république. Dans telle autre il y a le sous-préfet de Douai. On voit aussi un certain nombre d'ex-capitaines et de lieutenants de mobiles qui, l'année dernière, ne se sont pas souciés de passer les examens d'officier auxiliaire.

« Le camp de Montfort est établi entre Montfort et Appeville, à 3 lieues de Pont-Audemer. C'est un charmant et frais vallon qui semble plutôt avoir été créé pour des idylles que pour des manœuvres. Des prés, des bois, de la verdure partout. C'est la division de Brauer qui occupe le camp. Il y a à la 5<sup>e</sup>, 419<sup>e</sup> 24<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> de ligne, le 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, le 42<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, deux batteries d'artillerie, une section du génie, environ une quinzaine de mille hommes.

« Les étapes ont été très dures; cependant les troupes les ont assez bien supportées; quelques hommes sont restés en arrière, mais, le soir, ils avaient rejoint leurs corps. Au camp on ne se repose guère plus qu'en marche. Il y a un exercice le matin de cinq heures et demie à huit heures et demie, et l'après-midi cinq heures de manœuvres. Ajoutez à cela les corvées, le tir à la cible, les gardes.

« Les réservistes s'accoutument assez gaillardement de ce rude service. Il n'est pas de jours où ils ne fassent une vingtaine de kilomètres, et le soir ils se couchent gaiement sous la tente-abri, après avoir mangé la soupe et nettoyé leurs fusils. Ils sont pleins de bonne volonté et dans le rang ces hommes tout formés, fort moustachus, ayant tous fait la dernière campagne comme soldats ou comme mobiles, ont l'air aussi militaire que les soldats de la classe 1873 et que les volontaires d'un an. Quoique déshabitués des fatigues de la guerre, des marches et du campement, ils les supportent d'ailleurs aussi bien que les autres. Nous avons peu de malades dans les compagnies; sur dix malades par exemple, il y a cinq soldats et cinq réservistes.

Les réservistes, il est vrai, ont un peu oublié le maniement d'armes, la marche de flanc, les déploiements en bataille et les ploiements en colonne. Mais, placés coudé à coudé avec de vrais soldats rompus aux exercices et bien commandés par les officiers et les sous-officiers, ils manœuvrent à peu près comme leurs camarades de l'armée permanente.

« L'encadrement, c'est là le grand avantage de la réserve de l'armée active sur l'ancienne garde mobile. Il est à peu près certain que tous les réservistes, formant une troupe à part, ne vaudraient pas mieux que les mobiles de 1870. On pourrait s'en servir assez heureusement au feu, mais on ne les tiendrait pas au point de vue du service et de la discipline. Au contraire, mêlés aux vrais soldats et commandés par de vrais officiers, à la fin des manœuvres ils seront devenus de vrais soldats eux-mêmes.

« On n'use pas d'ailleurs, envers les réservistes, de moyens rigoureux. On leur rend douce la discipline militaire. Les officiers sont très indulgents pour les petites fautes dans les détails du service et les petites erreurs dans les manœuvres. Il n'y a que les murmures, et surtout les menaces, qui soient sévèrement punis. Un réserviste, par exemple, a répondu à un sergent, réserviste comme lui, qui lui avait infligé une punition insignifiante. « Nous nous retrouverons dans vingt-huit jours. » Un autre, se souvenant des plaisanteries des mobiles au camp de Châlons, a inscrit sur sa tente avec du charbon: « Rue des Martyrs, 1. » Un autre enfin a répondu à un officier auxiliaire: « Je n'ai pas à vous obéir, vous n'êtes pas officier pour » de vrai. » Tous ces hommes ont été punis très sévèrement.

« De tels actes, en effet, doivent être réprimés avec vigueur, sous peine de compromettre l'avenir de l'institution. Il importe qu'en temps de guerre comme en temps de paix le réserviste se considère comme un vrai soldat pendant les jours ou les mois qu'il passe au régiment. Autrement, la réserve de l'armée active ne serait plus qu'une sorte de garde nationale.

« La petite guerre proprement dite, qui doit durer cinq jours, et dans laquelle la division Brauer opérera entre Pacy, Chambray et Vernon, contre la division Jollivet, ne commencera que le 21. Mais on nous exerce tous les jours à des manœuvres de guerre préparatoires. Nous luttons régiment contre régiment et brigade contre brigade. Ce sont des reconnaissances offensives, des attaques de bois, des défenses de villages, des grand'gardes. Cela vaut mieux sans doute que le maniement d'armes à perpétuité tel qu'on l'a pratiqué si longtemps. Ces sortes de manœuvres sont surtout excellentes pour

former de bons officiers subalternes, qui, à cause de la compagnie portée à 250 hommes et des incessantes formations en tirailleurs, auraient maintenant un rôle si important à la guerre. »

Chronique locale et méridionale.

Concours agricoles de 1875.

Les Concours de labourage et de bestiaux que la Société agricole et industrielle du Lot avait organisés, ont été tenus dans l'arrondissement de Gourdon les 17 et 18 septembre, comme le comportait son programme.

Celui de labourage, qui a eu lieu à Saint-Chamarand, canton de Saint-Germain, sur un vaste champ appartenant à M. Mourgues, a obtenu un plein succès.

Trente-sept laboureurs ont supporté dignement les épreuves.

Après ces épreuves qui ont duré trois heures et qui ont nécessité deux départs, le jury a décerné les primes ainsi qu'il suit :

1 <sup>o</sup>	Prime de 40 fr. MM. Bonnet, J., de Catus.
2 <sup>o</sup>	— 30 Laurier, J., à Gourdon.
3 <sup>o</sup>	— 30 Borne, P., à Soucirac.
4 <sup>o</sup>	— 25 Courtiol, Pierre, id.
5 <sup>o</sup>	— 20 Borne, Louis, id.
6 <sup>o</sup>	— 20 Fauché, Jean, à Gourdon.
7 <sup>o</sup>	— 20 Courtujouls, Jean-Louis à Souillaguet.
8 <sup>o</sup>	— 20 Fauché, P., à St-Clair.
9 <sup>o</sup>	— 20 Combette, A., au Vigan.
10 <sup>o</sup>	— 15 Bras, J., à St-Chamarand.
11 <sup>o</sup>	— 15 Laurent, C., à Soucirac.
12 <sup>o</sup>	— 15 Reste, Jean, à Frayssinet.
13 <sup>o</sup>	— 15 Bonnet, Jean-Pierre, à Calamane.
14 <sup>o</sup>	— 15 Marcouly, L. à Frayssinet.
15 <sup>o</sup>	— 15 Laborie, F., au Vigan.

Un fabricant d'instruments agricoles a mis sous les yeux du jury, plusieurs instruments de son invention, destinés à façonner le sol.

Après avoir fait fonctionner un instrument servant de charrue et de fouilleuse, il a été jugé digne d'une récompense :

Prime de 50 fr. à M. Courtujouls à Souillaguet.

Le concours des bestiaux a été tenu dans la cours des Frères de la doctrine chrétienne à Gourdon.

Dans l'espèce bovine, les races salers, garonnaise et limousine figuraient seules.

Parmi les tauraux on remarquait un jeune limousin d'une belle venue; on retrouvait aussi un beau type salers à chignon frisé, mais c'est parmi les vaches qu'on pouvait admirer la bonne conformation et la finesse du salers, race qui domine dans cet arrondissement; rustiques, sobres, bonnes marcheurs, elles donnent à l'agriculteur qui les détient, des bénéfices assurés quand il a soin d'observer l'hygiène que comporte l'entretien de ces femelles domestiques.

Dans l'espèce ovine, les béliers présentés étaient de bons sujets; certains auraient pu figurer avantageusement au dernier concours régional d'Aurillac; on ne comprend pas pourquoi il y a eu si peu de béliers et de brebis exposés dans la catégorie des races du *Causse du Lot*, lorsqu'on voit dans les concours départementaux des reproducteurs aussi complets.

Il est à espérer que, grâce à la faculté des voies ferrées, il n'y aura plus désormais de ces abstentions déplorables dans un département comme le nôtre pourvu d'une race précieuse.

L'espèce porcine, une des grandes ressources de cet arrondissement, était de toutes, celle qui était le plus avantageusement représentée.

On ne rencontre plus le verrat et la truie à grosse tête, à oreilles pendantes, à peau épaisse et à soies nombreuses, qui caractérisaient les anciennes races du Périgord, mais bien des croisements divers obtenus avec les races anglaises, où le sang new-leicester domine.

Après l'examen des sujets de chaque espèce bovine, ovine et porcine, le jury, par l'organe de son président, a distribué les primes ainsi qu'il suit :

Taureaux.

1 <sup>o</sup>	prime de 150 <sup>fr</sup> MM. Jargeau de St-Pantaléon.
2 <sup>o</sup>	— 120 Fabre, d'Albiac.
3 <sup>o</sup>	— 100 Cangardel, de Soucirac.
4 <sup>o</sup>	— 80 Archimbal, de Meyrinbac-Lent.

Vaches.

1 <sup>o</sup>	prime de 420 <sup>fr</sup> MM. V <sup>o</sup> de Fontenilles de, Soucirac.
2 <sup>o</sup>	— 400 Lavergne, d'Alvignac.
3 <sup>o</sup>	— 80 Cangardel, de Soucirac.
4 <sup>o</sup>	— 70 C <sup>o</sup> Murat, à Labastide-Murat.
5 <sup>o</sup>	— 60 Cangardel, de Marmiac.

Béliers.

- 1<sup>o</sup> prime de 40<sup>c</sup> MM. Delsahut, du Bastit.
- 2<sup>o</sup> — 40 Martin, de Soulomès.
- 3<sup>o</sup> — 25 Lavergne, d'Alvignac.
- 4<sup>o</sup> — 20 Roques, du Vigan.
- 5<sup>o</sup> — 45 Serres, du Vigan.

Verrats.

- 1<sup>o</sup> prime de 50<sup>c</sup> MM. Borne, de Soucirac.
- 2<sup>o</sup> — 40 Vargues, de Souillaguet.

Truies.

- 1<sup>o</sup> prime de 60<sup>c</sup> MM. Vargues, de Souillaguet.
- 2<sup>o</sup> — 50 Borne, de Soucirac.
- 3<sup>o</sup> — 40 Chantaloube, à Lamothe Fénel.
- 4<sup>o</sup> — 30 Jaubou, à Souillaguet.

LAUR, membre du Jury.

Par dépêche télégraphique du 17 courant, le ministre de la guerre a accordé un mois de prolongation de congé à tous les militaires en activité de service qui sont actuellement en congé, à titre d'inondés, en vertu de sa dépêche télégraphique du 27 juin dernier.

Les conseils d'arrondissement se sont réunis lundi pour la seconde partie de leur session, qui n'excèdera cinq jours.

Dans chaque régiment, un officier du grade de capitaine ou de lieutenant va être chargé d'apprendre le service des chemins de fer.

Tous les doyens inspecteurs d'Académie viennent d'être saisis des instructions relatives à la mise à exécution de la loi du 9 juillet 1875 sur l'amélioration du sort des institutrices primaires.

Cette loi, qui recevra son application à la date 1<sup>o</sup> janvier 1876, exige un travail préalable assez considérable qui devra être commencé tout de suite, terminé le 20 au 30 novembre, et envoyé au plus tard à cette dernière date à M. le ministre de l'instruction publique.

Un journal du Gers, l'*Observateur*, annonce que, par arrêté de M. le préfet des Landes M. Daugeilh, instituteur à Montégat, a été suspendu de ses fonctions pendant six mois, pour avoir manifesté trop hautement ses opinions bonapartistes.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Archéologie Locale

FOUILLES DE LA NOUVELLE CASERNE DE CAHORS.

Suum cuique.

Lorsqu'on apprit d'une manière certaine que la construction de la succursale de la Banque de France et des nouvelles parties de la Caserne devait commencer bientôt, il fut question à la Société des Etudes du Lot de faire suivre soigneusement les travaux des fouilles pour la fondation de ces deux bâtiments, afin de constater les moindres trouvailles, relatives aux antiquités de notre ville. En effet, on savait par les anciennes chroniques que l'édifice de la Banque de France, devait s'élever dans un quartier occupé jadis par des maisons de riches habitants de Divona et que de belles mosaïques et un grand nombre de médailles romaines avaient été trouvées lors de la construction de l'ancien couvent des Capucins, voisin de l'édifice dont nous parlons, couvent élevé au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle par Hébrard de St-Sulpice, évêque de Cahors. D'autres mosaïques ont été trouvées dans les fondations de la maison Richard, à deux pas, à l'est, de la future succursale de la Banque, il y a à peine cinq ans. Enfin, un beau sanglier gallo-romain qui figure actuellement dans le Musée de Saint-Germain, avait été trouvé le 13 mars 1872, dans les fouilles faites pour la construction d'une maison très-rapprochée de cet endroit, mais située de l'autre côté de la Rivière-du-Pal. Toutes ces découvertes semblaient donner une grande probabilité à ces conjectures et annonçaient presque d'une manière certaine la découverte de quelques débris gallo-romains dans les fouilles que l'on devait exécuter à la Banque.

Cette espérance n'a pas été complètement déçue. On y a trouvé en effet, quatre ou cinq médailles romaines, un instrument tranchant, appartenant à l'industrie du corroyeur, sans compter les nombreux débris de marbres blancs, des briques et des tuiles romaines ainsi que la trace visible d'une ancienne voie. Les journaux de la localité ont fait déjà mention de

ces objets, qui seront relatés, aussi il faut l'espérer, dans le rapport annuel que la Société des Etudes a l'habitude de faire faire par son Secrétaire général ou par un de ses membres.

Les fouilles faites pour la Caserne ne donnaient pas ces espérances. On savait d'avance que la ville gallo-romaine ne s'étendait pas jusques-là. En effet, M. F.-A. Calvet, correspondant des Comités historiques des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique, archéologue fort distingué, dit ce qui suit, page 4, de la *Notice sur l'ancien Cahors* (voyez *Annuaire du Lot* 1840, 2<sup>e</sup> partie). « En marchant sur le bord du Lot, en partant du pont de Cabessut et en suivant la route de Laroque-des-Arcs, on remarque qu'il y a une solution de continuité entre les rochers à pic qui supportent les dernières maisons du faubourg et ceux qui servent de base aux maisons de la ville actuelle, contigues à l'église St-Barthélemy. Cette solution formait une dépression de terrain occupée par la promenade que soutiennent sur l'avant deux arcs ogivaux, et dont on a rempli les vides par des remblais (\*). Cette dépression naturelle traverse la route, le jardin de la Caserne, va se reproduire au-dehors et à l'extrémité de l'enclos dit Sainte-Claire (actuellement propriété de M. Carrié), descend en longeant et décrivant une ligne presque droite dans la direction de la rivière, mais l'escarpement est plus sensible aux deux extrémités, etc., » c'est-à-dire à l'est de l'église de Saint-Barthélemy où s'élevait jadis une bastille connue dans les chroniques sous le nom de *Tour de Miral*, et à l'ouest près de la propriété qui appartenait naguère à M. Le Camus, chanoine.

Cette disposition toute particulière et méconnue par plusieurs archéologues est de la plus grande importance car elle fait voir que l'ancienne ville gauloise, avait du côté du Nord un escarpement au pied de son mur d'enceinte, comme elle devait en avoir encore un du côté du Sud, escarpement qui est aujourd'hui sensible par la différence du niveau qui existe entre le jardin de l'évêché et celui de M. Vincent, pépiniériste. Ce dernier étant jadis très sensible depuis l'église des chanoines de la Chancellade jusqu'au collège Pélegrin, fit dire au célèbre géographe du XVIII<sup>e</sup> siècle, Sanson, « que la partie haute de la ville de Cahors, nommée Soubirous à l'Est et Cadourques à l'Ouest, était jadis escarpée de tous les côtés et coïncidait parfaitement avec l'opinion de ce savant, que l'ancien Oppidum Uxellodunum pouvait parfaitement bien n'être ni à Luzech, ni à Capdenac, ni surtout au Puy-d'Issoulud, mais à Cahors même, capitale des Cadurci. »

Cette question ayant été une fois agitée d'une manière incidente à la *Société des Etudes* on attendait, avec une certaine impatience, si les fouilles de la caserne confirmeraient ou infirmeraient l'opinion émise par MM. Sanson et Calvet sur l'existence d'une dépression naturelle considérable de ce terrain qui servait de fossé de défense à l'ancienne ville gauloise, du côté du Nord.

Outre cette circonstance il y avait encore un fait fort remarquable à signaler. On trouve dans le manuscrit de Lacoste, livre 2, page 89, ce qui suit : « En creusant au XVIII<sup>e</sup> siècle les fondations de l'aile du Séminaire qui regarde l'enclos des pères Augustins, on trouva à une grande profondeur cinq tombeaux de pierre, bien ouverts, dans chacun desquels étaient des ossements humains. Ces tombeaux étaient sans inscriptions, mais, on y remarquait des emblèmes épiscopaux, ce qui prouve que c'étaient des tombeaux d'anciens évêques de Cahors. »

Quelque part ailleurs, le même auteur dit « que ces ossements ont été portés à l'église Saint-Barthélemy, et que ces tombeaux prouvaient l'existence d'une basilique. » Cependant, comme le mot basilique indique en général un ancien palais de justice, un prétoire converti plus tard en église chrétienne, nous ne serions pas de l'avis de Lacoste, car un pareil bâtiment ne pouvait se trouver *extra-muros* de l'ancienne Divona, et nous croirions plutôt que c'étaient les souterrains ou les cryptes des anciens chrétiens, qui s'y réunissaient et qui y enterraient même, en cachette, les cadavres de leurs évêques, de leurs prêtres et des principaux personnages de leur communauté naissante.

Quoiqu'il en soit les fouilles de la caserne ont été considérées comme devant être utiles à l'archéologie, et MM. les abbés Albessard et Bonabry ont fait preuve d'une louable persévérance

(\* Ce que M. F.-A. Calvet appelle ici dépression du sol, s'appelle dans le langage géologique une faille. Du mot allemand *fallen*, tomber, la chute, l'abaissement d'un roc. Ce phénomène géologique se voit aussi à Mercuès où le château se trouve à l'extrémité d'une chaîne de montagne immédiatement après une faille considérable, la même chose s'observe au château de Bretenoux, dans le Haut-Quercy.

en assistant journellement à ces travaux, malgré la chaleur tropicale des derniers jours du mois d'août. Cependant les commencements n'ont pas été encourageants, on n'y a trouvé que deux meules anciennes, beaucoup de briques et de poteries cassées ; mais le vendredi matin 27 août dernier, des fours à poterie ont été découverts en creusant les fondations, du pavillon parallèle au boulevard.

Les relations de M. l'abbé Bonabry avec M. Chevalier entrepreneur ont fait que M. Bonabry a été averti le matin même, comme membre de la Société des Etudes de la part de M. Verdier ingénieur, et par M. Chevalier en personne.

Le matin même, M. Bonabry s'est hâté d'avertir M. d'Orsay, directeur de la Société des Etudes et président de la commission du Musée de la ville, M. Albessard aussi directeur de la Société et M. Malinowski membre de la même Société, provoquant une réunion pour une heure, à la caserne, afin d'aviser.

A cette réunion étaient présents en outre des sus-nommés, M. Valette aussi directeur et M. Calmon membre de la même Société, convoqués par M. d'Orsay et M. Verdier, très-empressé de pouvoir être agréable à la Société des Etudes et utile au Musée de Cahors.

Dans cette réunion, il a été décidé sans contradiction que les études se feraient par la Société et que les objets trouvés seraient acceptés pour le Musée de Cahors, M. Verdier comptant sur l'autorisation qu'il avait demandée et qu'il a obtenue depuis.

Aux premiers jours du mois de septembre les ouvriers ont été placés par M. Verdier architecte, pour opérer le dégagement de ces fours. M. de Rouméjoux, inspecteur d'archéologie a pu disposer à cet effet une somme de 80 fr. M. le Préfet du Lot ayant visité ces fouilles engagea les personnes qui s'en occupaient à les continuer avec le plus grand soin et promit d'obtenir une somme de 100 fr. de la Commission de permanence ; il ajouta qu'il allait écrire immédiatement au ministre pour obtenir encore un subside extraordinaire pour ces travaux. Effectivement le 14 du mois courant, la Société des Etudes reçut un avis que M. le ministre de l'Instruction publique lui accordait encore la somme de 100 francs, pour le dégagement et le transport au Musée de la ville de tous les objets dignes d'être conservés, que l'on trouverait dans cet endroit.

En conséquence de cette lettre la Société des Etudes convoquée en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Valette un de ses directeurs, décida le 15 septembre dernier, qu'une commission de cinq membres serait nommée pour surveiller activement les fouilles en question et pour disposer convenablement des fonds que M. le ministre mettait à sa disposition. Ont été nommés membres de cette commission : MM. d'Orsay, père, l'abbé Albessard, P. de Fontenilles, Calmon, sculpteur et l'abbé Bonabry. La commission doit choisir dans son sein un rapporteur qui fera un compte-rendu de cette découverte archéologique, compte-rendu qui sera adressé à la fois, à la Société française d'archéologie et à la Société des Etudes du Lot.

Nous ne voulons nullement devancer le dépôt de ce rapport, qui sera fait, n'en doutons pas, avec tous les soins possibles et qui sera publié sans doute dans le bulletin de la Société des Etudes. Nous dirons seulement pour terminer que l'on prépare les cercles en fer et les pièces de bois destinés à consolider et à soutenir le four gallo-romain, pendant la délicate opération de son extraction de la fouille et de son transport au musée de la ville.

En finissant nous avons encore à dire aux archéologues de Cahors, qu'une carrière ouverte par MM. les Entrepreneurs de la Caserne, sur le terrain appartenant aux Dames-Blanches, près de la propriété de feu l'archevêque de Calcedoine, a amené la découverte d'un tronçon de l'ancien aqueduc romain qui conduisait les eaux de la fontaine de Saint-Martin-de-Vers à Cahors. On y voit très-bien le profil de ce travail remarquable et on y constate la solidité de l'ancien ciment romain. Il est possible que l'on y découvrira quelques pièces de monnaies anciennes, comme cela est arrivé dans plusieurs endroits de cette ligne. Malheureusement, celle que l'on a trouvée avant-hier est complètement fruste et ne laisse voir aucun détail ni de l'obvers ni du revers. Les personnes qui voudraient voir cette partie de l'aqueduc ne doivent pas tarder à le faire, car les travaux de la carrière avancent et cette partie de la ligne disparaîtra bientôt à jamais.

J. MALINOWSKI.

P.-S. — L'extraction du four gallo romain a été opérée très heureusement aujourd'hui, à 3 heures et demie, grâce aux excellentes dispositions prises par M. Verdier, architecte du génie. On l'a transporté à la mairie où il restera placé dans le grand vestibule du rez-de-chaussée.

Dernières nouvelles

Versailles 20 septembre, soir.

Les discours qu'a prononcé hier à Dompierre M. Buffet est l'événement du jour et va servir d'élément à la discussion. On s'accorde à penser que le passage dans lequel l'honorable vice-président du conseil parle de réformer, sur le terrain des lois constitutionnelles, le faisceau épars de toutes les forces conservatrices, contre les idées révolutionnaires et contre des idées qui sans être révolutionnaires conduiraient à la même fin, vise à la fois le parti radical et le parti bonapartiste militant. Le *Pays* de ce soir l'interprète dans ce sens et regrette la voie dans laquelle M. Buffet paraît rentrer. L'*Ordre* réserve son appréciation jusqu'au moment où il connaîtra le texte complet du discours.

M. Buffet rentrera demain matin dans la nuit, à Paris, où il restera 4 ou 5 jours et retournera ensuite dans les Vosges.

On pense que M. le doc Decazes ne restera pas plus de 8 jours absent et qu'il sera de retour lundi prochain. On sait qu'il est actuellement dans une de ses propriétés, au château de Grave. Les événements diplomatiques ne nécessitent, du reste, pas sa présence à Paris. Le gouvernement français a, il est vrai, actuellement quelques réclamations à adresser au gouvernement espagnol au sujet de faits récents. Mais ces réclamations quelque sérieuses et bien fondées qu'elles soient, ne paraissent pas devoir amener aucun incident diplomatique.

Aucune nouvelle intéressante n'est arrivée de l'Herzégovine ; on s'accorde à considérer la démarche des consuls sur laquelle on n'a encore aucune donnée précise, comme ne pouvant aboutir à aucun résultat sérieux.

3,000 carlistes se sont réfugiés en France par Gavarni, 1,000 d'entre eux sont déjà arrivés à Tarbes, d'où ils ont été dirigés sur Périgueux et autres points pour y être internés. Les mesures administratives et militaires, habituelles en pareilles circonstances, sont prises.

Le congrès géodésique international a tenu aujourd'hui sa première séance en France dans une salle du ministère des affaires étrangères. On sait que ce congrès s'est réuni il y a quelque temps à Oresde. La France y est représentée par plusieurs savants et plusieurs officiers de l'état-major. Il comprend également plusieurs officiers étrangers.

Les nouvelles arrivées ici constatent unanimement le bon accueil qu'a reçu hier le président de la République à Moulins, la satisfaction qu'il en a personnellement ressentie et qu'il a à plusieurs reprises témoignée, et l'empressement des maires et des populations à venir le saluer.

Bourse de Paris.

Paris, 21 septembre 1875.

Rente 3 p. %	65.95
— 4 1/2 p. %	95.25
— 5 p. %	104.50

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> SCIPION DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT D'UNE DEMANDE

En Séparation de Biens.

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal de Cahors, en date du vingt septembre courant, et par exploit de Contou, huissier, en date du vingt du même mois de septembre, la dame Hélène-Jacquette Hébrard, sans profession, épouse du sieur Charles-Eugène Bénech, négociant, habitante et domiciliée avec lui de la ville de Cahors, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil pour son avoué près ledit tribunal.

Fait à Cahors, le vingt-et-un septembre mil huit cent soixante-quinze.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LA REVUE ILLUSTRÉE politique et littéraire. Sommaire.

A nos lecteurs, le *Direction*. — Courrier de Paris, par Louis Enault. — Les Etats-Unis contemporains, par Claudio Jannet. — Un épisode du dix-neuvième siècle : Les braconniers d'Helvétius, par Octave Lacroix. — Le Congrès de Géographie et l'Exposition des Tuileries, par Gabriel Marcel. — Affaires d'Espagne, par Ch. du Pian. — Bibliographie, par R. Marcy. — Les Communes et la Royauté, par Charles Buet. — Chronique politique, par J.-M. Encognère.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 42 (18 SEPTEMBRE 1875).

Histoire naturelle des corps inorganique, par M. Ch. Sainte-Claire Deville. — La physiologie mentale de M. Carpenter, par M. Th. Ribot. — Congrès international des sciences géographiques à Paris. — Association française pour l'avancement des sciences. — Congrès de Nantes. Séances des sections. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 42 (18 SEPTEMBRE 1875).

La question catholique à Berlin, par M. Maurice Talmeyr. — L'homme au masque de fer, d'après de nouveaux documents. — Le suffrage politique des femmes (suite et fin), par M<sup>me</sup> Coignet. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X<sup>\*\*\*</sup>. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 43.

Texte : Poésie. — Regret, par M. Ernest de

Calonne. — P.-J. Proudhon (suite). — La pronocratie ou les femmes des temps modernes, par M. A.-J. Pons. — Histoire naturelle. — Les sauterelles de Chypre, par M. Snop. — M. de Moltke, par M. Prosper Segond. — Etienne Moret (fin). — 3<sup>e</sup> partie. — Paris. — Le suicide, par M. Francisque Sarcey. — L'Herzégovine, par M. Ch. Beauquier.

Gravures : Une laiterie dans les Alpes. — Dessin original de Ritt. — La femme de lettres malheureuse. — M. Moltke dans son cabinet de travail. — Dessin original de Werner. — Carte de l'Herzégovine.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION

DE M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C<sup>e</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-porte : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque

trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

**Prix pour les départements :**

1<sup>re</sup> édit. : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**CONSTIPATION**

Méfiez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la **Podophylle Coirre**, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

**RELIURE**

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée.

**BAYLES J<sup>NE</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr. id. pour les Départements. 4 fr.

**AVIS**

**A MM. LES ECCLÉSIASTIQUES**

On trouvera durant le temps de la Retraite pastorale, chez M. le Concierge du séminaire, un grand assortiment de Soutanes, Douillettes, Camails, Pantalons, Culottes, Ceintures, Rabats, Bonnet grec velour tout soie, Calottes, Costumes pour enfants de chœur, Chapeaux castor provenant des meilleures fabriques de Lyon.

Le tout sera vendu à des prix très réduits.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

**UN MOT**

**sur le Suffrage universel,**

par M. Henri NADAL.

Prix : 1 fr.

**UN DERNIER MOT**

**sur le Suffrage universel,**

par le même.

Prix : 50 centimes.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

**A VENDRE**

Un moulin à eau et ses dépendances consistant en maison, pré, terre, jardin, vigne et bois peupliers, au tènement de la Rhode, commune de Saint-Martin-de-Vers, aux abords du chemin vicinal de Cahors à Labastide-Murat. Le tout d'une contenance de 2 hectares, 7 ares, 10 centiares.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>me</sup> Lalo, notaire à Lauzès, Labie, notaire à Cahors, Brugalères, notaire à Labastide-Murat.

Et à M. Pignet, receveur de l'enregistrement en retraite, domicilié au lieu d'Ognolles, près Beaulieu-les-Fontaines (Oise), qui est le propriétaire de ces biens.

Flacon : 5 fr. **PEAU DU VISAGE** Flacon : 5 fr. **LE LAIT ANTÉPHELIQUE** pur ou coupé d'eau distillée ROUSSEURS, HAÏE MASQUE DE GROSSESSE ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ PEAU FARINEUSE BOUTONS, RIDES GERÇURES Conserve la peau du visage claire et saine Paris CANDES 24 St-Denis, 28 Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

**A VENDRE**

**Pour cause de Décès**

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque. S'adresser à Madame veuve COSSÉ, à Lalbenque.

**A VENDRE**

**UN COUPÉ**

avec BACHES, TIMON ET HARNAIS le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

**A VENDRE**

**UNE VOITURE**

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

Le 18 Octobre prochain, à Toulouse, Hôtel du Midi, place du Capitole, commenceront les leçons de diction à l'usage des

**BÈGUES**

professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

**AVIS**

On demande à céder un **Magasin de Mercerie et de Modes**, très bien placé, dans la ville de Montauban. *Position assurée.* Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> Capelle, notaire à Montauban.

Entrepôt de Barriques à Agen cours du Pin,

MAISON DREUILLE

**André Noël**

à Bon Rencontre, près Agen.

Réunion le Dimanche matin, de 6 heures à midi, porte du Pin, Café Desplats. — Vente sur place, disponible et comptant. — Cours du 12 courant, 10 fr. 25 c. demandé.

FLEURS ARTIFICIELLES.



**M<sup>me</sup> BLANC**

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes ; Feux d'artifice.

Librairie Catholique et Classique

**J.-D. GRAYSSAC**

A CAHORS.

**Paroissien noté**, à l'usage du diocèse de CAHORS, imprimé par ordre de Mgr PIERRE ALFRED GRIMARDIAS, évêque de Cahors, 4 vol. in-48, relié en basane racine 1 fr. 75 — basane chagrinée, tranche marbrée, 2 fr. — basane chagrinée dorée sur tranche, 2 fr. 50 — chagrin doré sur tranche, 3 fr. 50. — Ajouter 45 c. par exemplaire pour le recevoir franco par la poste.

**Le Passage de l'âme** revenant au joug sacré de Jésus-Christ, traduit du latin de P. L. de Besombes de Saint-Jeniès, par l'abbé A.-B. Pergot, chanoine honoraire, curé doyen de Terrasson, etc. — 4 vol. in-42, broché, 3 fr., par la poste 3 f. 40.

**Vie et vertus chrétiennes**, par l'abbé Gay, 3 vol. in-42, brochés, 10 fr. — par la poste 14 f. 50 c.

**Droits de Dieu**, par l'abbé Chesnel, 4 vol. in-8°, 5 fr. — poste 6.

**Biographie des hommes célèbres du département du Lot**, par le Dr J.-B. Vidaillet, ancien receveur des finances, 2<sup>e</sup> édition, 1 vol. in-8°, broché, 5 fr. — poste 6 fr.

**AVIS.**

On demande à acheter une **Propriété**. S'adresser à M. VINCENS pépiniériste à Cahors.